

Informations de base	
2017/2890(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Exigences que doivent respecter les schémas de cartes de paiement et les entités de traitement afin de garantir leur indépendance sur le plan comptable, organisationnel et décisionnel Complétant 2013/0265(COD) Subject 2.50.04.02 Monnaie et paiements électroniques, virements transfrontaliers	

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2017)06652	04/10/2017	
Document annexé à la procédure	C(2017)7315	27/10/2017	